



Assemblée générale

Distr.  
LIMITEE

A/44/L.46  
22 novembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-quatrième session  
Point 28 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Chili : amendement au projet de résolution A/44/L.34/Rev.1

Paragraphe 2

Modifier comme suit le texte actuel :

Déplore en outre le comportement de certains pays, qui sont devenus d'importants débouchés pour le matériel militaire sud-africain, et les engage vivement à mettre fin immédiatement à pareils actes.

-----

